

COMMUNE DE MONTMAUR-EN-DIOIS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 AVRIL 2021

Membres en L'an deux mille vingt et un et le 08 avril à 18h30 (en visioconférence)
Exercice : 07 Le Conseil municipal de la commune de Montmaur-en-Diois,
Présents : 06 régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi,
Votants : 07 dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme GERY Claire, Maire
Date convocation : 30/03/2021

Présents : Mme GERY Claire, M. ARMAND Grégory, Mme CERTANO Céline, M. FORTUNE Robert, M. MOORE Roger, M. PUILLET Thierry.

Absents : Mme DASSE Anne-Cécile, (pouvoir à CERTANO Céline)

Secrétaire de séance : CERTANO Céline

Approbation du compte rendu de la séance précédente.

10 Compte Administratif 2020 et Budget primitif 2021

Régie eau et assainissement :

Compte administratif :

Résultat de l'exercice 2020:

- fonctionnement: déficit - 8 557.44 €
- investissement: excédent: 13 709.32 €

Résultat de clôture 2019 :

- fonctionnement déficit : -11 312.98 €
- investissement excédent : 37 695.87 €

- restes à réaliser : dépenses : 00 €
Recettes : 00 €

Résultat de clôture 2020 :

- Fonctionnement : déficit : - 19 870.42 €
- Investissement : excédent : 51 405.19 €

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents après examen de l'exécution des chapitres approuve le compte administratif 2020.

Délibération d'affectation du résultat :

Le conseil municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2020, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports

Pour rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure : 37 695.87 €
Pour rappel : Déficit reporté de la section de fonctionnement de l'année antérieure : 11 312.98 €

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (excédent - 001) de la section d'investissement de : 13 709.32 €
Un solde d'exécution (déficit - 002) de la section de fonctionnement de : -8 557.44 €

Restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : .00 €
En recettes pour un montant de : .00 €

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 0 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section (la couverture du déficit étant obligatoire).

Affectation :

Compte 1068 : excédent de fonctionnement capitalisé : 0 €
Ligne 002 : déficit de résultat de fonctionnement reporté : -19 870.42 €

Budget primitif 2021 – Régie de l'eau

La secrétaire présente ensuite le budget primitif 2021,
Principale opération : mise à jour du schéma directeur de l'eau potable

Le Budget est adopté à l'unanimité :

Budget Principal :**Compte administratif 2020:**

La secrétaire de mairie donne lecture du compte administratif de Mme le Maire qui présente les soldes suivants :

Résultat de l'exercice 2020 :

- fonctionnement: excédent: 17 864.74 €

- investissement: excédent: 10 937.49€

Résultats 2019 :

- fonctionnement excédent : 90 809.41 €

- investissement excédent : 6 827.08 €

Résultat de clôture 2020 :

- fonctionnement excédent : 108 674.15 €

- investissement excédent : 17 764.57 €

- restes à réaliser : dépenses : 00 €

Recettes : 00 €

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents approuve le compte administratif 2020.

Délibération d'affectation du résultat :

Le conseil municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2020, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Reports

Pour rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure : 6 827.08 €

Pour rappel : Excédent reporté de la section de fonctionnement de l'année antérieure :
90 809.41 €

Soldes d'exécution :

Un solde d'exécution (excédent - 001) de la section d'investissement de : 10 937.49 €

Un solde d'exécution (excédent - 002) de la section de fonctionnement de : 17 781.88 €

Restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 00 €

En recettes pour un montant de : 00 €

Besoin net de la section d'investissement :

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 0.00 €

Le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet d'une affectation par le Conseil Municipal, soit en report à nouveau pour incorporer une partie de ce résultat dans la section de fonctionnement, soit en réserve, pour assurer le financement de la section (la couverture du déficit étant obligatoire).

Affectation :

Compte 1068 : excédent de fonctionnement capitalisé : 0.00 €

Ligne 002 : Excédent de résultat de fonctionnement reporté : 108 591.29 €

Budget Primitif 2020 :

La secrétaire de mairie présente ensuite le budget primitif 2020,

Les principales opérations sont :

- aménagement aire de jeux
- travaux salle polyvalente
- travaux de voirie
- étude par la Chambre des Métiers de l'éventuel achat du Seillon

Le Budget primitif est adopté à l'unanimité ;

11 Vote des deux taxes :

Le Maire informe les conseillers Municipaux qu'en vertu de l'article 16 de La loi de Finances pour 2020 n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances qui acte la suppression de la Taxe d'habitation des résidences principales pour les collectivités, le taux de TFPB pour 2021 est égal aux taux TFPB communal 2020 qui est de 9.54 % + le taux de TFPB 2020 du département de la Drôme de 15.51% soit (9.54 + 15.51)% : 25.05 %

Le conseil municipal décide de ne pas augmenter le taux des deux taxes, les taux sont fixés comme suit :

TFBP : 25.05 (dont taux départemental : 15.51)

TFPNB: 41.14

12 Délibération portant adoption de la balance des comptes du receveur municipal

Après avoir entendu les comptes administratifs de l'exercice 2020

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant à la balance des comptes de l'exercice 2019, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2020 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que la balance des comptes dressée, pour l'exercice 2020 par le Receveur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

13- contrat CDD pour accroissement d'activité :

Le Maire expose que les services de la commune nécessitent l'emploi d'un agent d'entretien des bâtiments communaux pour 2 h hebdomadaire, dans le cadre d'un accroissement temporaire d'activité, pour trois mois dans un premier temps à compter du 12 avril 2021.

Le conseil municipal approuve, accepte la candidature de Mme CHANAS Claudine, dit que cet agent travaillant déjà pour la commune de Solaure en Diois, sera rémunérée au même indice : 355 IB / 331 IM, pour le temps de travail et la période indiquée ci-dessus.

14- Demandes de subventions 2021 :

Le conseil municipal après examen :

- Pour les demandes :
- de la MARPA de Luc en Diois : attribution d'une subvention de 80 €
- de l'association BUENAS ONDAS, pas de subvention accordée en regard des résultats de l'association et que d'autre-part aucune personne de Montmaur-en-Diois n'est concernée.

14- remise sur consommation d'eau :

Pour faire suite à la demande de remise sur sa consommation d'eau de Mme BARBAGALLO Delphine, facturation 2021, suite à une erreur de relevé d'index, le conseil municipal à l'unanimité accepte de réduire de 6 m³ la consommation à l'année et de 3 m³ la consommation sur la période d'été.

COMMUNE DE MONTMAUR-EN-DIOIS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 08 AVRIL 2021

Délibérations N° 10 à 14

MEMBRE DU CONSEIL	PRESENT	ABSENT	POUVOIR A :	SIGNATURE
GERY Claire, Maire	X			
MOORE Roger	X			
CERTANO Céline, adjointe	X			
ARMAND Grégory	X			
DASSE Anne-Cécile		X	CERTANO C.	
FORTUNE Robert	X			
PUILLET Thierry	X			

